COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 31 JANVIER 2019

Avant de démarrer la séance, Monsieur Bastien Weber de la société CLOEE gestionnaire de la salle « Le trait d'Union » nous a présenté le rapport de l'année écoulée.
Après 3 années de fonctionnement, la salle a pris son rythme de croisière. Notre salle est une des salles les plus demandées de la plaine du Forez. Pour 2018, 54 % des utilisations proviennent de l'extérieur, la vie associative représentant 34 %. Le reste se répartissant entre les locaux et les entreprises.
A partir du 1er avril 2019, la société CLOEE devrait prendre en charge le nettoyage dans sa globalité.

CONTRAT DE GESTION SALLE DU TRAIT D'UNION

Le contrat de gestion de la salle ayant pris fin le 31 décembre 2018, il a été nécessaire de lancer une nouvelle consultation.
Seulement deux offres nous sont parvenues.

- La société CLOEE (ST GALMIER) qui assurait la gestion de la salle depuis le 1er janvier 2016
- MAG SCENE SARL de saint ETIENNE

Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaire locatif brut.
La société CLOEEE propose de maintenir le taux de rémunération (30 %) alors que MAG SCENE propose une prestation à 50 %.
Après en avoir délibéré et pris connaissance des conditions, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le marché à passer avec la société CLOEE pour une durée de 5 ans (3 ans auparavant)
- Autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

PROJET AMENAGEMENT RUISSEAU « LES CALES »

Soumis à la loi sur l'eau, les travaux d'aménagements du ruisseau « les Cales » doivent faire l'objet d'un dépôt d'un dossier « Loi sur l'eau » auprès de la DDT (dossier préparé par le SIMA COISE.)
Monsieur le Maire, présente à l'assemblée celui-ci.
Le projet :

- Vise à recréer un petit méandre sur le ruisseau
- Prévoit la suppression du passage busé, le calage de fond de lit par 3 micro seuils et un seuil de fond en blocs, la création de banquettes afin de favoriser le développement d'un biotope de milieu humide et le talutage en pente douce de la berge pour faciliter l'accès et augmenter la surface d'expansion de la crue.
  Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- Approuve la présentation du dossier
- Donne son accord pour transmission du dossier à la D.D.T. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BATIE

Suite aux nouvelles orientations de SEM et de la STAS qui souhaitent apporter un vrai service sur notre commune, la réorganisation de la voie initialement dédiée au bus est à reconsidérer (création d'une aire de stationnement, de covoiturage). Quant au principe d'aménagement du carrefour à 4 branches celui-ci est toujours maintenu.
Après présentation le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour la poursuite de la réflexion sur la réorganisation de la voie
- Approuve à nouveau la réalisation du carrefour à 4 branches.

TRANSPORT RESEAU STAS : DESSERTE DE LA COMMUNE

Monsieur le maire présente à l'ensemble du Conseil le point d'étape de la desserte de la commune de CHAMBOEUF par la STAS.
Les Principes de bases proposés et actés par les élus de SEM/du conseil départemental ont pour objectifs principaux :

- De favoriser la complémentarité des réseaux
- De proposer un service plus attractif aux usagers
- De simplifier les déplacements des usagers
- D'optimiser l'offre de transport
- De maîtriser les dépenses
- De réaliser un partenariat local exemplaire.

SEM et la STAS souhaitent apporter un vrai service aux communes et être au plus près de ses habitants. Donc la STAS ne se cantonnerait non plus pas à l'arrêt à la bâtie mais monterait au cœur du village en redescendant par la rue Jean Antoine SEON.
Il n'est pas concevable pour la STAS de faire demi-tour sur la place de l'église car trop souvent les cars seraient dans l'impossibilité de tourner. La STAS ne conçoit pas également de redescendre par la même rue. De manière générale les places sont utilisées lorsqu'elles font fonction de Terminus.

A plusieurs reprises, la STAS a testé le circuit envisagé avec la circulation sur la rue Jean Antoine SEON.
Pour elle, il n'y a pas de difficultés majeures ; seuls quelques aménagements au niveau du carrefour du chemin de Ste Blandine seraient nécessaires et pris en charge par SEM.
Les travaux devant être réalisés en juin pour une mise en place du réseau STAS à CHAMBOEUF au 1er SEPTEMBRE 2019. Une importante communication aura lieu en mai/ juin pour informer l'ensemble de la population du nouveau service proposé.
Les différents arrêts sur la commune seront validés ultérieurement (bâtie – bourg – bas de la rue Antoine SEON.)
Le conseil, à l'unanimité est d'accord sur le principe.

ECO HAMEAU (PLEIN SUD) RETROCESSION DE PARCELLES AVEC BATIR ET LOGER

Le conseil municipal donne son accord pour la rétrocession d'une parcelle à » bâtir et loger » à l'éco hameau « PLEIN SUD »

ENTRETIEN DES SENTIERS : RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SIMA COISE

Depuis plusieurs années l'équipe verte du SIMA COISE effectue l'entretien des sentiers de la commune par le biais d'une convention. Il est proposé au CM de renouveler cette convention pour l'année 2019 sur 1 journée ½, sachant que le coût d'intervention d'une journée s'élève à 550 €.
Après discussion et vu la charge de travail consécutif aux importantes chutes de neige sur les différents sentiers (chemin des chênes – Volvon – Luminaire – chemin des crêtes) il est proposé de passer de 1.5 journées à 3 journées pour 2019.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Propose de renouveler la convention pour 3 journées entières.

AU CHAPITRE DES QUESTIONS DIVERSES

- **Achat de matériel mutualisé**

Après l'achat d'une balayeuse avec ST GALMIER, CHAZELLES SUR LYON, ST BONNET LES OULES et CHAMBOEUF, nous pourrions également faire un achat mutualisé avec ST GALMIER et VEAUCHE pour une nacelle ainsi qu'une mini pelle.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette initiative et donne son accord pour la poursuite des négociations.

- **Vente d'une parcelle de terrain** :

Le conseil prend connaissance d'une demande de Mr MEON concernant l'achat d'une parcelle au 71, chemin de terre rouge, partie communale utilisée uniquement pour accéder à sa propriété. La commission se rendra sur le terrain pour analyse (voir aire de retournement du service des ordures ménagères notamment)

- **Diagnostic Petite Enfance**

Le contrat Petite Enfance s'est terminé le 31 décembre 2018. Aussi le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour s'associer avec ST GALMIER pour effectuer un diagnostic avant la création d'un nouveau contrat.

- **Loyer appartement au- dessus de la bibliothèque**

A compter du 1/07/2019 et conformément à l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, le conseil municipal à l'unanimité décide de l'augmentation du loyer de l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque ; loyer actuellement à 567.17 €. Ce montant sera revu en fonction de l'indice au 1/07/2019.

- **Divers encaissements**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du remboursement de « Groupama » d'un montant de 3014,12 euros correspondant à l'indemnisation d'un sinistre véhicule voirie du 11 octobre 2018 (PARTNER) et d'une remise de chèque de 1500 € de la Bulle Verte concernant à la subvention pour le projet « Plus d'arbres, Plus de vie ».
Le conseil à l'unanimité approuve ces 2 encaissements.

- **Visite CHAMBOEUF 21**

Le conseil à l'unanimité est d'accord pour renouer les contacts afin de se rendre à nouveau en côte d'or. (Week end des 5 ou 12 octobre 2019 proposés).